

05 octobre 2009

Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement
3, place Paul Bec
CS 29537
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 69 70 00 - Fax : 04 67 69 70 55
Mel : drire-languedoc-roussillon@industrie.gouv.fr
[http : //www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr)

Information Presse

Division du Développement Durable,
de la Technologie et de l'Energie

Énergie

4% d'augmentation de la consommation régionale en 2008 Les énergies renouvelables représentent 15 % de cette consommation

Après une régression de consommation en 2007, 2008 se caractérise par une reprise (58867 GWh) de près de 4%, vraisemblablement imputable aux conditions climatiques particulièrement froides rencontrées cette année.

La consommation régionale continue à représenter environ 3% de la consommation.

La production (9915 GWh) continue de s'accroître, grâce surtout à l'hydro-électricité en hausse de 21% par rapport à 2007, liée aux fortes précipitations rencontrées cette année.

En 2008, la région a confirmé son caractère attractif pour les opérateurs d'un marché énergétique en profonde mutation, notamment dans le domaine de l'éolien et du photovoltaïque.

La production du parc éolien régional s'est accrue de 5% et atteint 810 GWh plaçant la région au premier rang des régions productrices bien qu'elle n'occupe que la 5ème place avec une puissance raccordée de 350 MW fin 2008. Cette production représente à ce jour 9% de la consommation électrique régionale des particuliers et tertiaire. Au plan économique cette filière énergétique atteint une certaine maturité avec la présence d'opérateurs de premier plan qui ancrent leur développement dans notre région.

Le photovoltaïque poursuit sa croissance exponentielle, porté par le maintien d'un tarif de rachat favorable, des mesures fiscales incitatives et le soutien des collectivités locales. La vitalité observée dans ce secteur se heurte cependant à des conflits d'usage rendant nécessaire une régulation des projets de centrales au sol. Fin 2008, avec 13 MW raccordés, Languedoc Roussillon pèse 20 % de la puissance nationale et arrive largement en tête des régions métropolitaines productrices.

Ces évolutions profondes et rapides de la situation régionale seront prises en compte dans le schéma régional des énergies renouvelables que l'Etat doit élaborer en application de la loi Grenelle 1. Ce travail a été engagé en 2009, avec une priorité à la filière éolienne.

P.S : Vous pourrez trouver les chiffres clés 2008 sur le site internet
(www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr)